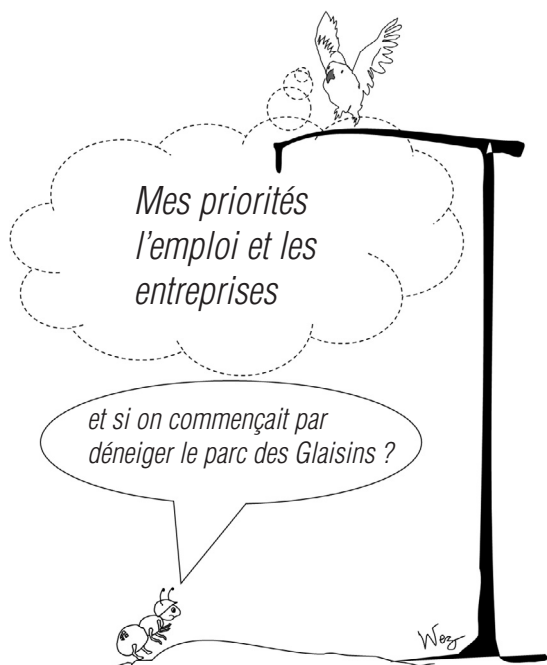




N° 2 mai 2010

Le Perchoir



ÉDITO

D'ici ou d'ailleurs ?

Là est la question. Légitime. Je parle de notre édile, vous l'aurez compris. Nulle critique velléitaire dans ces propos, croyez-le bien, juste une mise en perspective. Sur fond de vive inquiétude. Quelle est la politique de notre ville? Préservation de feu notre identité rurale? Chimère! Leurre destiné à bercer d'illusions les plus nostalgiques. Urbanisation dans une logique d'agglomération, alors qu'elle s'impose d'elle-même depuis plus d'une décennie? Que nenni! Ce serait concéder une parcelle de pouvoir! Ce qu'il manque aujourd'hui, c'est une rassurante présence, d'écoute et de gouvernance mêlées. Car pour moi c'est sûr, il est d'ailleurs.

Une ville c'est en soi à la fois une histoire et une ambition. La politique d'une municipalité est cette passerelle, ce chemin entre les deux. C'est un paysage en évolution dont une municipalité se doit de retranscrire l'image fidèle au gré du temps. Cette image n'est pas incarnée, ici, à Anancy-le-Vieux. Elle l'a été, mais ne l'est plus. Néanmoins notre cité se construit, faiblement éclairée par des réflexions concertées. Elle s'inscrit à grande échelle, dans une agglomération, un bassin de vie, un département (en panne de dynamisme) et même plus largement un sillon alpin. De notre futur Plan d'Urbanisme (PLU) aux récentes consultations sur la directive d'aménagement des Alpes du Nord (DTA) se trouvent les germes de notre avenir commun, plantés dans le terroir de notre histoire.

Avec nos humbles moyens, nous n'avons de cesse de vous montrer une autre méthode possible. Car de l'incurie actuelle de notre politique municipale, il faut parler. Tout excès de déférence renforce l'autocratie. Avec des chiffres. L'encours de la dette (1444 € par habitant à comparer à vos impôts locaux-) a été catapulté des marais de l'atonie au firmament du classement départemental ces trois dernières années! Selon-vous, est-ce le signe d'une politique de développement durable ou les stigmates des caprices d'un Prince, bercé par ses rêves de grandeur ?

C'est ici et maintenant qu'un véritable développement durable prendra racine, gage de pérennité pour la vie de notre cité ancilevienne. Mais pas ainsi, sans vous.

A très bientôt.

JJ PASQUIER



Une séance du Conseil Municipal

Il faut y assister au moins une fois. Ce sont des séances publiques, personne ne pouvant être empêché d'entrer dans la Mairie, la maison du peuple, pour s'informer et s'instruire. C'est là que se décide (de façon formelle, car la décision est prise bien avant) la conduite des affaires de la commune. Et nous ne remettons en question ni la légitimité ni l'utilité de cette institution dans ces lignes, même si nous en brocardons (mot sûrement hérité d'un ancien maire de la ville) le fonctionnement à Anancy-Le-Vieux. Déjà, les auditeurs sont moins nombreux que les acteurs qui eux, comme avant un lever de rideau, sont un peu anxieux, papotent, s'essaient à quelques jolis mots d'esprit, se saluent et se congratulent. Bref, la salle bruit de mille murmures. Et soudain, tout se calme, Monsieur le Maire fait son entrée. C'est un peu théâtral, nous ne sommes tout de même pas à l'Assemblée, mais le personnage est bien le même, l'allure aussi altière. On a l'impression qu'il ne manque que la Garde Républicaine, musique en tête. Ensuite deux cas sont possibles. Soit la presse assiste à la séance, même parfois "l'Express", alors les formes seront respectées, amabilités et sourires de rigueur. Soit cela se passe entre élus et public (pas assez nombreux, il faut le dire) et c'est plus expéditif, surtout envers les membres de l'opposition. Le Maire ouvre la séance et passe de suite la parole à l'un des élus. Cela fait, il consulte ses petites notes, fait des apartés avec ses conseillers (qui sont assis derrière lui), déstabilisant ainsi l'orateur par cette désinvolture. Pour chaque thème abordé, l'opposition peut poser des questions, ce qu'elle ne manque jamais de faire, mais on sent bien que cela agace et que cela fait perdre du temps. Un exemple ; alors qu'une séance allait se terminer le Maire se réjouit qu'une question de l'opposition étant arrivée hors délai, ne pouvait être inscrite à l'ordre du jour... Elle ne sera donc pas débattue !!! Un tel procédé favorise-t-il le débat démocratique ?

M. M

L'urbanisme plan-plan

Oui, bien sûr, vous en avez entendu parler : quelque procédure administrative en cours depuis des mois, qui vous semble assez abstraite. Et pourtant. Ce document majeur pour une commune est en cours d'achèvement ; sans doute en 2010. Il régira votre quotidien demain. Qu'en est-il alors ? Le préambule, plan d'aménagement durable a été rédigé et voté par le conseil. Convenu, il ne préserve pas les zones naturelles et agricoles, sinon sous forme de souhait, malgré notre demande. Le règlement, lui, est en cours de validation. Les orientations d'aménagements ciblent notamment les Ilettes pour la création massive d'un millier de logements. Aucune politique précise n'est affichée avec certitude et, comble de tout, des risques naturels menacent le site. Cela chagrine les plans, pour atteindre l'objectif triennal fixé par l'agglomération à 253 logements aidés, qui les finance largement. Toutefois, mieux vaut savoir avant que payer d'onéreuses protections après, comme sous le Veyrier. Il y aura aussi l'avenue des Carrés, le Petit Brogny, La Barallaz, Le Bulloz et dans une moindre mesure Provins. Au total, entre 1500 et 2000 logements pourraient émerger, mais aucun objectif n'est affiché clairement, pour ne pas alimenter la contestation. Rien n'est prévu non plus en matière d'équipement public, sinon les routes, comme à l'accoutumée. Pour chaque orientation d'aménagement, le Code de l'urbanisme impose d'indiquer la proportion de logements aidés, ce que le Maire refuse catégoriquement. A suivre... Dans toute cette procédure un peu confuse, pour vous faire votre idée, ciblez le document graphique, une carte légendée, qui vous donnera une idée du projet. Pas facile de consulter le projet en l'état, mais il sera disponible pour l'enquête publique, sans doute cette année. Ne vous y trompez pas : le plan d'urbanisme concernera chacun d'entre-vous. Lors de l'enquête, prenez un instant pour vous faire votre idée et surtout l'exprimer.

JJP

SOS pour les rives du lac

La vigilance s'impose plus que jamais pour qui veut calmer une urbanisation qui menace les paysages. Les sites remarquables de la Haute-Savoie et particulièrement ceux des bords du lac d'Annecy appartiennent à tous les habitants, les vacanciers et ont contribué au développement économique du département. Or cette dynamique induit une forte pression sur le foncier. La terre devient une denrée rare donc de plus en plus convoitée et de plus en plus chère. Il faut donc inventer de nouveaux modes de fonctionnement car les agriculteurs ne peuvent plus acheter toutes les parcelles dont ils ont besoin.

Or ce sont eux qui sauveront ce qui peut encore l'être en matière de paysage et de maintien d'une production de proximité.

C'est dans cet esprit que quelques personnes, dont plusieurs résident à Annecy-le-Vieux, ont créé, il y a un an, l'association « Terres du lac ». Ses statuts, déposés à la préfecture, prévoient l'acquisition de terrains classés agricoles, libres à la vente, afin de les maintenir dans leur vocation initiale en les louant à des paysans tout en bloquant toute possibilité de revente.

« Terres du lac » a fait une première acquisition de 3 000 m² à Chevaline. Elle est louée par bail spécifique au Gaec de la combe d'Ire.

Actuellement seule une prise de conscience populaire peut contrecarrer ce mouvement lourd de conséquences économiques et sociales. Il est donc très important que les habitants des villes, des périphéries et les vacanciers conduisent une action de grande envergure en adhérant à l'association (10 euros) ou –et en faisant des dons à l'association, dont les membres travaillent bénévolement. C'est ainsi que l'on peut espérer voir encore des vaches dans les champs et s'approvisionner auprès des producteurs locaux. Renseignements complémentaires : <http://terresdulac.overblog.com>, Terres du lac 991 route de Lornard- 74410 Saint-Jorioz tel . 04 50 68 63 70.

A.M



DTADD par ci, DTA par là..., la vigilance s'impose !

Dr Cékoissa, pourriez-vous expliquer à nos lecteurs ce qu'est au juste une DTA ?

Une DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) est un document de planification en urbanisme dont la vocation est de s'imposer au plan juridique à tous les documents d'urbanisme dits de rang inférieur, tels les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) à l'échelle territoriale, ou les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) à l'échelle de la commune.

Ah bon, et DD que vient-il faire dans tout ça ?

Dans le cadre du projet de loi Grenelle 2, un amendement sur lequel les Parlementaires ont à se prononcer, prévoit de transformer le processus des DTA opposables en DTADD (Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable) non opposables.

Opposable, non opposable, ça change quoi ?

Et bien opposable ça veut dire qu'une collectivité locale qui n'aura pas fait le nécessaire pour pouvoir respecter les engagements de l'Etat dans ce domaine, pourra être attaquée en Justice et condamnée automatiquement. A l'opposé, non opposable ça veut dire que ces directives n'auraient plus vraiment de valeur juridique et donc qu'un maire ne serait en réalité plus tenu de les respecter à la lettre. D'ailleurs à ce propos, des 7 projets de DTA retenus par l'État dès 1999, seul le projet DTA Alpes Nord serait concerné par cette nouvelle Loi Grenelle 2, bizarre n'est-il pas ?

Bizarre en effet. Vous avez dit bizarre ? Comme c'est bizarre... Pourtant l'enjeu semble d'importance, il en va même de l'avenir de notre région ?

Vous avez parfaitement raison et j'invite vos lecteurs intéressés par le sujet à consulter directement le projet en ligne sur le site <http://www.dta-alpesdunord.fr/>

Affaire à suivre dans notre prochain numéro...

J.P.M





L'Ecureuil vend ses noisettes ancileviennes

En 1980, la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Annecy a conclu un bail emphytéotique de 99 ans avec ALV sur les deux salles et dépendances (11, rue des Pommaries) pour un loyer symbolique annuel de 1 franc ! Ces salles étaient louées ou prêtées aux Associations et aux groupements politiques représentés au Conseil Municipal. La Caisse d'Epargne veut retrouver la pleine propriété de ses locaux en vue de les céder. Certes la résiliation qui doit avoir lieu au plus tard le 30 juin 2010 prévoit une indemnisation de 234 000 euros mais où se réuniront les différentes associations et vos représentants ? A ce jour nous n'avons pas eu de propositions ! La délibération a eu lieu au dernier Conseil Municipal du 29 janvier mais vous n'êtes certainement pas au courant. Autre question : cette portion de rue doit être rénovée. Qui viendra s'installer à cet endroit particulièrement stratégique (on y a vu une permanence électorale !) en plein cœur du marché ? Il aurait été judicieux de préempter cette propriété et d'y prévoir une Maison des Associations cruellement manquante à ALV.

M.C.M.

Culture au parking

Vous aimez de temps en temps aller à Bonlieu voir une pièce de théâtre, écouter un concert, emprunter un livre, un DVD... Vous y rencontrez parfois vos voisins... Et oui, les ancileviens sont nombreux à fréquenter ce lieu... Et pourtant... Vous avez dit Bonlieu ? honte à vous !

Vous allez vous attirer les foudres de notre Conseil Municipal tout entier... sauf bien sûr des irréductibles de "Valeurs et Gouvernance" qui luttent encore et toujours... Le seul mot "Bonlieu" déclenche un flot de critiques... qui se termine invariablement par : « vous voulez la mort de nos emplois, la ruine de notre agglomération, la hausse des impôts... C'est un gouffre... La C2A dépense inconsidérément vos deniers... nous refusons de payer pour la rénovation de ce lieu... » Les derniers articles de presse ne manquent d'ailleurs pas de faire état de cette colère... Alors qu'il s'agit tout naturellement de rénover, après 30 ans de bons et loyaux services, un lieu fréquenté à 30 % par des ancileviens, sans compter les scolaires collèges et lycées... une Scène Nationale de la compétence de l'Agglomération... qui a besoin de beaucoup plus que « d'un simple coup de peinture ».

On pourrait se dire qu'après tout, nous n'en avons pas besoin, la culture n'est pas indispensable, il y a le sport et sur notre commune nous sommes bien servis... et pour la culture nous avons... quoi au juste ? Une MJC fort heureusement qui joue bien son rôle, un lieu d'exposition qui est pour l'instant désespérément vide... un grand parking vide lui aussi. Tiens, peut-être qu'on pourrait s'en servir comme lieu culturel, investir les murs, les vastes locaux vides avant qu'ils ne moisissent... pour un concert insolite, du cinéma... Mais Chut, faut pas en parler ! Alors ancilevien, honteux d'aller à Bonlieu ?

M.C.M.

Parc des Glaisins quand la commune s'en friche

Des signes inquiétants étaient apparus déjà avant la crise au parc des Glaisins. Depuis quelques années ce fleuron « Brocardien » gagné sur les terrains éloignés du bout du monde ancilevien, voit fleurir ces dernières années davantage de friches que d'emplois. La commune aura tôt fait de renvoyer cette responsabilité sur l'agglomération avec sa taxe unifiée (bientôt « réunifiée » par l'Etat), mais le constat est là : plus de panneaux de « locaux disponibles » que de créations d'emplois. Il faut dire que sous bien des aspects ce parc et ses enjeux économiques ne semblent pas une préoccupation de notre maire. Quelques menus signes peuvent en attester.

Depuis 30 ans par exemple :

- La desserte en transports en commun n'a pas vraiment évolué
- Le développement de parkings communs à l'entrée du site n'a pas vu le jour
- Les trottoirs et aménagements n'ont pas été une priorité, en majeure partie d'un seul côté des routes et inexistantes pour les entrées dans le parc
- Le déneigement minimaliste tout l'hiver laissant les autos à la dérive sur les côtés et les employés investir le centre de la chaussée pour pouvoir se rendre à leur travail.

En général le « non salage » florilège d'une pensée écologique constitue un excellent prétexte à une politique minimaliste de déneigement.

En synthèse il semble que, de la Culture au petit confort local comme pour le déneigement, en passant par l'ECONOMIE, la politique du maire actuel mais aussi de celui présent depuis plus de 15 ans soit minimaliste.

W.D.P.

Où sont les bibliothèques ?

Annecy-le-Vieux, Pringy et Chavanod ont un point commun : ce sont les trois communes de l'agglomération à ne pas intégrer leurs bibliothèques dans les services municipaux. Pourtant Annecy-le-Vieux n'a rien de comparable avec ses deux petites cousines. Elle se place au deuxième rang pour la population et n'est pas la plus démunie.

Les bibliothèques ancileviennes perçoivent des subventions municipales et font appel à des bénévoles, surtout pas à des professionnels reconnus. Ce qui ne remet pas en cause le dévouement, l'énergie des personnes, mais illustre l'aversion du député maire pour les fonctionnaires et le mépris avec lequel la municipalité traite la culture. La localisation et la signalétique le confirment.

Aux Tilleuls ça laisse franchement à désirer. Le local, peu gâté par sa position dans le centre commercial, ne compense absolument pas ce handicap. L'enseigne blanche, banale à pleurer, n'est lisible que lorsqu'on a le nez dessus. Les commerçants, eux, ont placé leur enseigne là où il faut pour attirer le chaland. Pourquoi la bibliothèque n'en ferait pas autant ? C'est comme s'il y avait une honte à offrir un service non-marchand, qui a le mérite d'enrichir l'esprit et de nourrir l'imaginaire.

La Boîte à livres aux Pommaries est un peu mieux lotie. Incluse dans le bâtiment de l'école, elle occupe un point stratégique, un volume confortable. Mais là aussi une signalétique peu incitative. La grande façade mériterait une invitation plus franche à partager les coups de cœur sans dépenser des fortunes.

La frilosité de la municipalité interroge, voire inquiète. Pourtant, dans une majorité qui a fait de la sécurité son fonds de commerce, la lecture publique pourrait être une prévention, un lien intergénérationnel. Les élus d'autres communes ont une fierté à promouvoir la lecture publique, à Annecy-le-Vieux ce n'est pas le cas.

A.M

Périscolaire : La municipalité recule face à la mobilisation des parents

À la rentrée de septembre, les parents ont constaté que la mairie avait fait évoluer pendant l'été (décision du Conseil Municipal du 26 06 09) le règlement concernant les modalités d'inscription et les tarifs du périscolaire et de la cantine. Les prémices de cette modification avaient été évoqués lors des conseils d'écoles de juin et avaient déjà soulevé des interrogations de la part des représentants de parents.

La philosophie générale visait à simplifier le travail des services, au détriment des besoins des familles

Cette simplification passait notamment par la mise en place de tarifs très élevés pour les utilisateurs occasionnels de la cantine. Ainsi, si les parents avaient besoin de recourir à ce service pour un dépannage imprévu (enfant non inscrit ou même inscrit un autre jour), le coût du repas s'élevait à 8 euros (tarif habituel : 4,60 €) et ce, même si les parents avertissaient à l'avance ! Suite à la mobilisation de l'ensemble des parents et à plusieurs rencontres avec les services municipaux, le règlement a été modifié dans le sens souhaité. Une fois de plus, la preuve est faite que la politique municipale se base sur des logiques de palais, très éloignées de la vie quotidienne des ancileviens. D'une pensée dogmatique « Il faut diminuer le nombre de fonctionnaires à la Mairie », on passe à la mise en place de simplification de procédures. Empêcher toute souplesse au niveau des inscriptions à la cantine, par des tarifs prohibitifs, ça c'était une idée géniale ! Plus de temps à perdre avec des parents qui souhaitent bénéficier occasionnellement de la cantine et un emploi de gagné, un ! Faisant fi des observations qui montaient déjà des conseils d'école, oubliant de consulter les parents, choisissant une date propice (le 26 juin) et effectuant ce changement sans communication, ce fut une opération rondement menée. Finalement, 6 mois plus tard, arrière toute face à la mobilisation des parents ! Une nouvelle fois quand les Anciléviens parviennent à se mobiliser, ils arrivent à faire reculer la municipalité et ses logiques hors du temps.

M. B.

Devinette

Qui a déclaré : "depuis la construction de la pyramide du Louvre, je n'avais jamais vu autant de pierres de taille" ?

Napoléon ?
Le Général De Gaulle ?
Bernard Accoyer ?

En tout cas quelqu'un qui confond le verre du Louvre et la pierre de Gizeh !

Bulletin de soutien

Bulletin de soutien à retourner à

Valeurs et Gouvernance ALV - BP 20442 - 74944 - Annecy-le-Vieux Cedex

NOM Prénom :

Adresse :

Courriel :

Je verse une cotisation de soutien à la publication :

10 euros 20 euros 30 euros plus de 30 euros

Chèques établis à l'ordre de Valeurs et Gouvernance

Impôts

Dans l'Essor du 26 Novembre, on pouvait lire un article intéressant sur l'augmentation des impôts pour les habitants de Seynod, les pauvres.

Quel rapport avec Annecy-le-Vieux ?

D'abord, Seynod comme Annecy-Le-Vieux est gérée par la droite et plus spécialement l'UMP.

Ensuite, c'est une commune périphérique d'Annecy.

Enfin, malgré les promesses (qui n'engagent que ceux qui y croient), le Maire de notre belle commune a lui aussi bien augmenté les impôts, vous vous en êtes sûrement rendu compte.

Mme Camusso, Maire de Seynod, justifie cette hausse qui est très importante pour certains, les personnes les plus démunies en souffrant le plus, comme par hasard : les seynodiens payent plus d'impôts mais ils peuvent aller à la piscine sur leur commune à un tarif privilégié, fréquenter une médiathèque au rayonnement inter-communal ou de nombreux autres équipements publics (théâtre, auditorium, cinéma) ce qui n'est pas le cas pour toutes les villes se permet-elle de préciser.....

Mme Camusso viserait-elle la seule commune de l'agglomération qui bien qu'augmentant les impôts n'offre presque rien comme équipement public à ses contribuables, hormis un parking à 4,5 millions d'euros ne répondant à aucun besoin? Il faudrait le lui demander. En fait nous partageons son point de vue, comme quoi il peut y avoir des convergences de vues entre droite et gauche quand les analyses sont cohérentes.

M.M.

Vider les greniers...

À « Sur Les Bois », 2 fois par an, notre petite école rurale organise un vide-greniers qui permet de financer en grande partie la classe de mer de nos enfants; mais il est aussi une animation incontournable, le rendez-vous de tous les chineurs. Exposants et promeneurs aiment son caractère et son cadre champêtres. Or, l'an dernier, la municipalité d'Annecy-Le-Vieux a décidé unilatéralement le déplacement de ce vide-greniers à Vignières, près du parking souterrain, quartier des Pommaries. Le vide-greniers de Sur Les Bois aux Pommaries? Quel sens cela a-t-il ? d'autant que l'école des Pommaries organise le sien et qu'elle souhaite le conserver dans son enceinte... Les habitants de Sur Les Bois et plus largement ceux d'Annecy-Le-Vieux se sont exprimés par le biais d'une consultation : Le vide-greniers de Sur Les Bois doit rester à Sur Les Bois, cela fait l'unanimité ! Heureusement, face à cette détermination, la mairie a renoncé à ce projet quelque peu incongru. Les parents d'élèves et tous ceux qui tiennent à la convivialité de Sur Les Bois, à laquelle le vide-greniers contribue largement, s'en félicitent. C'est une victoire dans la défense des quartiers ruraux encore présents sur la commune et de l'esprit qui s'y rattache. Elle démontre qu'une mobilisation importante et justifiée peut faire reculer des projets imposés. Des décisions de ce type doivent se prendre en concertation avec les personnes directement concernées, pour que les quartiers vivent et ne se vident pas.

A. B

Aucune subvention ne soutient ce journal. Si, comme nous, vous pensez qu'une information plurielle est indispensable à Annecy-le-Vieux comme ailleurs, encouragez-nous par un soutien financier, même minime.